Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 94 (1968)
Heft: 4

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

94e année | Lausanne, 24 février 1968 | No 4

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL
de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE
Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgurin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; M. Chevalier, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.; M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; M. Cosandey, ing.; J. Favre, arch.; A. Rivoire, arch.; J.-P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

RÉDACTION
D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua, architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 46.—	Etranger	Fr.	50.—
Sociétaires	»	» 38.—	»	»	46.—
Prix du numéro	»	» 2.30	»	»	2.50

Chèques postaux : « Bulletin technique de la Suisse romande » No 10 - 5775, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à : Imprimerie La Concorde, Terreaux 29, 1003 Lausanne

ANNONCES
Tarif des annonces:

1/1 page	Fr. 450.—
1/2 »	» 235.—
1/4 »	» 120.—
1/8 »	» 62.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26, 1000 Lausanne et succursales

SOMMAIRE

La responsabilité juridique de l'ingénieur civil, par M. Beaud, chef du Service juridique de la SIA
L'industrialisation dans les grands ensembles locatifs, par Werner Heerde, ingénieur civil
Société vaudoise des ingénieurs et des architectes : Rapport d'activité 1967
Bibliographie — Les congrès — SVIA : Assemblée générale ordinaire — Carnet des concours
Documentation générale — Documentation du bâtiment — Informations diverses

LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE DE L'INGÉNIEUR CIVIL

par M. BEAUD, chef du Service juridique de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) [1]

L'audace de l'homme de notre temps n'a plus de limites. Autrefois, lancer un vaisseau sur la mer était un exploit extraordinaire ; aujourd'hui, des vaisseaux sont propulsés dans l'espace interplanétaire pour la plus grande joie des nations, c'est un jeu d'un genre nouveau. Des édifices admirables demeurent les témoins de la hardiesse des bâtisseurs du passé : les pyramides, les palais de l'âge d'or, les viaducs, les cathédrales et l'énumération reste bien incomplète. Les bâtisseurs d'aujourd'hui voient encore plus grand, construisent encore plus haut, rien n'arrête leur témérité. Les agglomérations urbaines prennent des dimensions de plus en plus gigantesques.

Cependant, ces grandes réalisations, si elles exigent de longs et patients efforts, comportent aussi des dangers nombreux. L'art de construire a ses risques, les audacieux l'oublient peut-être trop souvent, malgré les avertissements que la presse répète presque chaque jour. Les accidents de chantiers se multiplient et prennent quelquefois l'ampleur de catastrophes. Les populations s'émeuvent et les responsables de la sécurité publique sont enclins à sévir toujours plus durement. Cette tendance à la sévérité se manifeste également dans notre pays, elle est ressortie très clairement des débats de la Journée suisse des juristes, le 24 septembre dernier, sur le sujet de l'unification du droit de la responsabilité. Il est donc bien opportun que je vous parle de votre responsabilité juridique. Ma tâche n'est pas des plus aisées, une petite heure, c'est bien peu pour traiter une matière aussi complexe. Je tenterai tout de même d'en faire une synthèse aussi concise que possible et j'espère que vous en tirerez quelque profit.

Je vous propose ainsi de diviser mon exposé en trois parties, à savoir :

1. La responsabilité juridique en général et la mission de l'ingénieur civil.

[1] Conférence prononcée devant les membres du *Groupe des ponts et charpentes* de la SIA le 18 novembre 1967, à Lausanne, lors des « Journées d'études sur des méthodes actuelles de construction ».